CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 02/09/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

MAISON ENVIRONNEMENT 1007 ROUTE DE VENEJAN 30200 ST NAZAIRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier: LSE22-145922
Identification échantillon: LSE2208-69736-1

dentification échantillon : LSE2208-69736-1 Analyse demandée par : ARS DT DU GARD

Doc Adm Client : ARS 2022

N° Analyse : 00165404 N° Prélèvement : 00164062

Nature: Eau de production (turb>2)

Point de Surveillance : STATION DES SOUDANS Code PSV : 0000000476

Localisation exacte: DEPART DISTRIBUTI1aON

Dept et commune : 30 VERFEUIL

Coordonnées GPS du point (x,y) X: 44,1740429500 Y: 4,4436305600

UGE: 2488 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN

Type d'eau: T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J

Type de visite : P1 Type Analyse : S.MB Motif du prélèvement : S1

Nom de l'exploitant : AGGLOMERATION GARD RHODANIEN

1717 ROUTE D AVIGNON 30200 BAGNOLS SUR CEZE

Nom de l'installation : STATION DES SOUDANS Type : TTP Code : 000430

Prélèvement : Prélevé le 30/08/2022 à 12h29 Réception au laboratoire le 30/08/2022 à 15h17

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DROMEL Mathieu

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation

humaine

Flaconnage CARSO-LSEHL

Traitement: CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 30/08/2022 à 18h55

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 02/09/2022

Identification échantillon: LSE2208-69736-1

Destinataire: CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

Doc Adm Client: ARS 2022

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Référen qua		
Mesures sur le terrain Température de l'eau	11S-MB	16.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne			25	#
pH sur le terrain	11S-MB	7.2	-	Electrochimie	M_EZ008 v3 NF EN ISO 10523		6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	11S-MB	0.33	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2				#
Chlore total sur le terrain	11S-MB	0.37	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2				#
Analyses microbiologiques Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11S-MB	130	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222				#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11S-MB	61	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222				#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000			0	#
Escherichia coli (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0	1		#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0			#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11S-MB	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0	#
Caractéristiques organoleptiq Turbidité	ues 11S-MB	0.24	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	1		0.5	#
Analyses physicochimiques Analyses physicochimiques d	e base								
Conductivité électrique brute à 25°C	11S-MB	628	μS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200	1100	#

11S-MB ANALYSE (S.MB) RECONTROLE BACTERIO (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Jean-christophe D'OLIVEIRA Directeur Qualité